



**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq :

Vu la délibération du 24 janvier 2011 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 4 février 2011 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 9 février 2011 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Vu le Code des marchés publics et en particulier ses articles 26 et 28,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 16 mai 2013 et publié au BOAMP, sur le site internet de la collectivité et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour les **Travaux de réaménagement du centre technique de la communauté de communes de Lacq, création d'un parc de stationnement et d'une passerelle au-dessus du Luzoué à Mourenx (64150)**,

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 18 juillet 2013,

DECIDE

Article 1 : Les marchés ordinaires à prix forfaitaires pour les **Travaux de réaménagement du centre technique de la communauté de communes de Lacq, création d'un parc de stationnement et d'une passerelle au-dessus du Luzoué à Mourenx (64150)**, sont attribués comme suit :

- Lot 1 Voirie et réseaux divers : entreprise **LAFFITTE FRERES** (64150 Mourenx) pour un montant de 217 830,85 € HT ;
- Lot 2 Gros œuvre : entreprise **EIFFAGE** (64300 Orthez) pour un montant de 179 041,90 € HT ;
- Lot 3 Charpente métallique bardage : entreprise **ALKAR** (64130 Mauléon Licharre) pour un montant de 284 161,76 € HT ;
- Lot 4 Etanchéité : entreprise **PYRENEENE ETANCHEITE** (64000 Pau) pour un montant de 31 060,78 € HT ;
- Lot 5 Menuiseries extérieures : entreprise **ALUMINIUM SERVICES** (64300 Orthez) pour un montant de 47 463,28 € HT ;
- Lot 6 Plâtrerie faux-plafonds : entreprise **SAMISOL** (64160 Morlaas) pour un montant de 16 110,44 € HT ;
- Lot 7 Menuiseries intérieures : entreprise **VIVEN** (64370 Casteide Candau) pour un montant de 13 591,00 € HT ;
- Lot 8 Plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation : entreprise **PERRIN D.H.**

SERVICES (40800 Aire sur l'Adour) pour un montant de 48 382,75 € HT ;

- Lot 9 Electricité : entreprise **INEO** (64170 Lacq) pour un montant de 66 886,13 € HT ;
- Lot 10 Sols souples: entreprise **PAU SOLS SOUPLES** (64121 Serres Castet) pour un montant de 13 897,43 € HT ;
- Lot 11 Carrelage - faïence : entreprise **PAU SOLS SOUPLES** (64121 Serres Castet) pour un montant de 6 500,28 € HT ;
- Lot 12 Peintures : entreprise **DEDIEU PEINTURE** (40800 Aire-sur-l'Adour) pour un montant de 10 969,58 € HT ;
- Lot 13 Ascenseurs : entreprise **THYSSENKRUPP** (64075 Pau cedex) pour un montant de 21 490,00 € HT ;
- Lot 14 Espaces verts : entreprise **LAFFITTE PAYSAGE** (64240 Mendionde) pour un montant de 21 822,75 € HT.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 18 juillet 2013

**Le Président,
Par délégation,
Le vice-président**

Pierre DOMBLIDES

